



Ceci certifie que le MAAC a réautorisé le **CLUB RC LES ARPENTS V'AIR [Club 433, Zone N]**

Pour faire fonctionner les catégories de modèles suivantes : **mRPAS intérieur, RPAS**

À l'endroit suivant ou à partir de l'endroit suivant : **ÉCOLE JOHN ADAM MEMORIAL SCHOOL**, 120 Montée Des
Bouleaux

Delson, QC (Site de vol intérieur) (45.378, -73.547)

Cette autorisation est conditionnelle à tous les membres qui utilisent ce site en suivant le Code de sécurité du MAAC, les règles du club ou de l'événement applicables. Le MAAC fournit ce qui suit :

Ce site est approuvé pour le mRPAS intérieur et le RPAS.

Aucune activité de modélisation extérieure n'est permise.

Toute modification des règles ou procédures du club à la suite de laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC.

Cette autorisation est valide jusqu'à ce que le CLUB RC LES ARPENTS V'AIR [Club 433, Zone N] ne renouvelle pas son adhésion au MAAC, se dissolve ou ne se conforme pas aux exigences ou demandes du MAAC.

Carl Layden

Président, MAAC

24 janvier 2024

Date :